Nations Unies A/54/7/Add.3

Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session
Point 119 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 1998-1999

Exécution par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement des activités financées par le solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997, et mesure dans laquelle les résultats obtenus ont contribué à renforcer les capacités de la Conférence, notamment dans les domaines prioritaires

Analyse des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, grâce notamment à la restructuration du mécanisme intergouvernemental et à la réforme du secrétariat

Quatrième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif a examiné le rapport du Secrétaire général en date du 26 octobre 1999 (A/54/501). À cette occasion, il s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires.

2. Le rapport a été présenté conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale aux paragraphes 4 et 7 de sa résolution 53/3 du 12 octobre 1999, dans lesquels elle a invité le Secrétaire général à lui présenter, à sa cinquante-quatrième session, un rapport sur l'exécution par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) des activités financées par le montant de 5 526 600 dollars retenu sur le solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997, en vertu de sa décision 52/462 du 31 mars 1998, et des infractions détaillées sur les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la CNUCED.

3. Selon le paragraphe 5 du rapport, le montant de 5 526 600 dollars reporté sur l'exercice biennal 1998-1999 avait été utilisé à concurrence de 3 988 800 dollars au 30 septembre 1998. Ayant demandé des informations actualisées, le Comité consultatif a appris que les dépenses afférentes aux activités menées jusqu'au 15 novembre 1999 s'élevaient à 4 403 135 dollars. Lors des entretiens qu'il a eus avec les représentants du Secrétaire général, il a été informé que, compte tenu des engagements qui seraient contractés entre le 16 novembre et le 31 décembre 1999,

99-37140 (F) 061299 061299

il resterait un solde inutilisé de 1 million de dollars environ dans le compte spécial auquel a été viré le montant reporté. Aucune nouvelle réunion d'experts n'est cependant prévue d'ici au 31 décembre 1999.

4. Le Comité consultatif prend note de l'analyse des économies réalisées à la suite de la neuvième session de la CNUCED et relève au paragraphe 15 que, grâce aux changements décidés au cours de cette session, il aura fallu 526 unités de réunion de moins au cours de l'exercice biennal 1998-1999 qu'au cours de l'exercice 1994-1995. Il est précisé que, sur la base d'un coût moyen de 3 900 dollars par unité, les économies résultant de la réduction des besoins en services de conférence s'élèvent à 2 millions de dollars.

5. L'annexe au rapport donne des informations sur les réalisations et sur les dépenses afférentes aux activités financées au moyen du solde inutilisé du budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997. Le Comité consultatif note avec satisfaction que les renseignements communiqués par le Secrétariat sont très détaillés.

6. Il ressort des paragraphes 17 et 18 de l'annexe que l'on avait initialement alloué 1 088 000 dollars au financement de réunions d'experts, en partant de l'hypothèse que 16 réunions seraient organisées sur la période de 18 mois allant de juillet 1998 à décembre 1999, mais qu'en raison du délai qui s'est écoulé entre la présentation, le 13 mai 1998, des propositions concernant l'emploi des ressources (A/52/1998 et Corr.1), et leur approbation par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/3, sept réunions seulement ont pu être mises sur pied. C'est ce qui explique qu'une partie des fonds destinés à diversifier les contributions aux débats des réunions d'experts des commissions du Conseil du commerce et du développement n'ait pas été utilisée.

7. Pour ce qui est des dispositions à prendre concernant le compte spécial et le solde inutilisé, le Comité consultatif recommande qu'à titre exceptionnel, le solde inutilisé reste dans le compte spécial jusqu'à l'achèvement de tous les programmes et activités mentionnés dans le rapport du Secrétaire général en date du 13 mai 1998 (A/52/898 et Corr.1) et approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 53/3. Il tient à préciser qu'une décision dans ce sens ne saurait constituer un précédent. Il rappelle qu'au paragraphe 3 de son rapport du 28 septembre 1998 (A/53/7/Add.2), il a fait observer que la décision de l'Assemblée générale de reconduire un crédit de 5 526 600 dollars représentant une partie du solde inutilisé revenait à déroger implicitement aux articles 4.2 à 4.4 du Règlement financier, lesquels stipulent que les crédits ne sont utilisables que pendant l'exercice pour lequel ils ont été ouverts. Il mettait déjà en garde dans ce rapport contre le risque que cette décision autorisant l'utilisation de crédits au-delà de l'exercice pour lequel ils avaient été ouverts ne crée un précédent.